LISTE DES METIERS CONCERNES PAR DES HORAIRES DEROGATOIRES

La nature des clientèles concernées nécessite pour certains métiers, d'exercer leur activité dans des conditions dérogatoires.

A ce titre, et selon l'organisation actuelle de la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche, ces métiers sont :

- les Chargés d'Affaires Gestion Privée
- les Chargés d'Affaires Professionnels
- les Chargés d'Affaires Prescripteurs
- l'ensemble des commerciaux en contact avec les marchés de diversification (SPT, Tiers secteur, Logement social, PME-PMI, Mutuelles...)
- les Moniteurs des Ventes.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction de l'organisation et de l'évolution des métiers.